

Participation citoyenne : l'engagement de personnes issues de l'immigration dans le choix d'un logement décent à Bruxelles

Marie Leprêtre

Juillet 2014

Avec le soutien de _____



L'Europe pour
les citoyens



Wallonie



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



RÉGION DE
BRUXELLES-
CAPITALE

Pour la Solidarité – PLS

Fondé à Bruxelles en 2002, ***Pour La Solidarité – PLS*** est un laboratoire d'idées indépendant qui œuvre en faveur de l'Europe solidaire et durable. Engagé à penser et à construire l'amélioration sociétale, ***Pour la Solidarité – PLS*** met au service des décideurs ses réflexions et actions centrées sur la valeur de solidarité.

MISSIONS

En tant que think & do tank spécialisé en matières européennes, ***Pour la Solidarité*** se consacre à la formulation de propositions et recommandations de politiques publiques, à l'accompagnement personnalisé d'acteurs publics et privés sous forme de conseil et de formation et à la gestion d'espaces pluriels d'information et de dialogue.

FAIRE RÉSEAU

Animé par la volonté de créer des liens de coopération, ***PLS*** conseille les acteurs clés (pouvoirs publics, entreprises et organisations de la société civile) et les fédère en un vaste réseau ouvert de partenaires européens. Grâce à cette communauté d'alliances, ***Pour la Solidarité – PLS*** développe de nombreux projets transnationaux.

COLLECTION ÉDITORIALE

Pour la Solidarité – PLS édite une série de publications périodiques, disponibles en version papier et digitale sur son portail web. Les Cahiers Pour la Solidarité présentent les résultats de recherches comparatives européennes, les Working Papers donnent un éclairage sur des enjeux d'actualité, les Études & Dossiers apportent analyse et réflexion sur des sujets innovants. Le Télex Pour la Solidarité, lettre électronique mensuelle, permet de suivre l'actualité européenne.

VEILLE EUROPÉENNE

Quatre Observatoires européens et leurs newsletters consultables en ligne, recensent de façon thématique les bonnes pratiques et l'actualité en matière d'Économie sociale, de Diversité, de Participation citoyenne et de Logement durable.

FAVORISER LE DIALOGUE

PLS organise et participe à de nombreuses rencontres et conférences au niveau européen. Sa présence à Bruxelles et son réseau de partenaires dans les États membres lui permettent d'être présent dans des lieux de discussion pour échanger et débattre de l'avenir de l'Europe solidaire et durable.

DE L'IDÉE AU PROJET

Fort de son expérience décennale en matière d'accès aux financements européens, ***Pour la Solidarité*** multiplie les initiatives sur le terrain et accompagne les acteurs politiques, économiques et sociaux en délivrant de façon dédiée des services de conseil, de formation et de veille spécialisée.

Pour la Solidarité – PLS concentre ses activités sur cinq axes directeurs :

- Affaires sociales
- Économie sociale
- Responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et Diversité
- Développement durable
- Participation citoyenne

Sommaire

| | |
|--|----|
| Sommaire | 3 |
| Avant-propos | 4 |
| Introduction..... | 5 |
| I. Logement décent et participation citoyenne : principes généraux | 6 |
| 1. L'accès à un logement décent | 6 |
| 1.1 Un droit fondamental en peine | 6 |
| 1.2 Quelle place pour le logement social dans l'agenda politique ? | 6 |
| 2. Éléments relatifs à la participation citoyenne | 8 |
| 2.1 Participation citoyenne : définitions et objectifs | 8 |
| 2.2 Les formes et les acteurs de la participation citoyenne | 9 |
| 2.3 Les typologies de participation | 10 |
| 2.4 Les enjeux de la participation citoyenne | 11 |
| II. Étude de cas – Le projet Espoir à Molenbeek | 13 |
| 1. Acteurs | 13 |
| 1.1 Les associations à l'initiative du projet Espoir..... | 13 |
| 1.2 Les 14 familles du projet Espoir..... | 14 |
| 2. Financements..... | 14 |
| 2.1 Epargne collective Solidaire | 14 |
| 2.2 Subsidés directs..... | 15 |
| 2.3 Primes | 15 |
| 3. Déroulement et enjeux du processus participatif : un processus lent mais complet | 16 |
| 3.1 Initiative du projet : du constat d'un besoin largement répandu à la sélection des familles par les asbl | 16 |
| 3.2 Implication et accompagnement soutenu des citoyens dans leurs démarches | 16 |
| 3.3 Aboutissement du projet : un apport social important pour les familles impliquées et pour le quartier | 17 |
| Conclusion..... | 19 |
| Bibliographie | 21 |

Avant-propos

Ces 20 dernières années, nous avons assisté à une généralisation des processus de participation citoyenne et à l'acceptation générale que le recours à de telles pratiques puisse être bénéfique à la prise de décision et à la qualité de ces dernières.

Depuis son lancement, *Pour la Solidarité - PLS* soutient toutes les formes de participation citoyenne, qu'elles concernent l'exercice du droit de vote ou qu'elles s'attachent à donner (et à entendre !) la parole des citoyens sur différents sujets de politique et de développement, au bénéfice d'une amélioration des conditions de chacun, rendue possible par la représentation directe des intérêts de la société civile auprès de la sphère politique.

Dans cette lignée, *PLS* prépare une **série de Working Papers à paraître en 2014**, orientés sur la « **participation citoyenne de groupes de personnes marginalisées** » ; la présente note, qui en constitue le premier volet, envisage la participation citoyenne de personnes issues de l'immigration en Région bruxelloise dans l'accès à un logement décent.

Force est de constater qu'une des limites de la participation citoyenne relève de la difficulté d'en mesurer l'impact : outre les gains en termes de confiance, d'estime de soi, d'inclusion politique et de progrès social, la participation citoyenne nous dévoile, certes ses contraintes, mais surtout son potentiel d'émancipation – en particulier pour les groupes marginalisés.

Solidairement vôtres,

Denis Stokkink, Président de *Pour la solidarité - PLS* et Marie Leprêtre, Chargée de projets

Introduction

« Le logement est un droit fondamental et son non-respect se répercute sur tous les autres droits : le droit à la santé, à vivre en famille, à une scolarité normale pour les enfants, à la vie sociale et à la dignité. »¹

Il se trouve que ce droit fondamental est particulièrement bafoué, en Région bruxelloise, à l'égard des personnes issues de l'immigration (en particulier les réfugiés ou personnes en situation précaire) : *« Selon le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, 40% des plaintes reçues [en Belgique] en matière de discrimination pour obtenir un logement viennent de Bruxelles. »*² Ce sont ces mêmes personnes qui, bien souvent, n'ont que trop peu confiance en elles pour participer à la vie publique : que ce soit par l'engagement dans des associations locales ou en s'impliquant dans les débats publics, les séquelles des discriminations que ces populations subissent sont autant de freins à leur inclusion sociale. Or, en partant du principe qu'*« il ne peut pas y avoir de participation si l'on ne se sent pas partie prenante d'un groupe »*³, on voit clairement le lien qui existe entre participation citoyenne et respect des droits fondamentaux – y compris celui de l'accès à un logement décent et, indirectement, celui de l'accès à l'énergie (durable).

Dans le cadre de ce Working Paper, le premier d'une série sur la « participation citoyenne de groupes marginalisés », nous souhaitons nous pencher sur un type de participation en particulier : non contents d'étudier un processus de codécision impliquant des politiques et des citoyens sur un projet ou un budget publics, nous envisageons ici **l'engagement et la prise de décision de personnes issues de l'immigration ; entre elles et avec le concours d'opérateurs extérieurs**. Ainsi nous nous poserons la question de l'apport concret d'une démocratie participative et inclusive, dans un contexte qu'on pourrait, *a priori* juger de favorable : la démocratie représentative.

Aussi, nous tenterons de cerner les impacts sous-jacents de la participation citoyenne, avec une application concrète dans le cadre d'un projet participatif bruxellois qui aura abouti, après plusieurs années, à la construction d'un bâtiment collectif durable, sous la houlette d'un groupe de citoyens issus de l'immigration installés à Bruxelles. C'est donc avec cet objectif que nous nous interrogerons, dans un premier temps, sur la problématique de l'accès à un logement décent et sur les principes de la participation citoyenne en général ; dans un second temps, nous ferons l'analyse du cas d'étude susmentionné, à la lumière des éléments théoriques qui auront été balayés précédemment.

Pourquoi envisager une démocratie participative dans un contexte de démocratie représentative ?

¹ La Ligue des Familles, *Mémoire 2014 – 12 revendications de la Ligue des familles*, Dernière consultation le 16 mai 2014 : www.laligue.be : <http://bit.ly/NVN3pc>

² La Libre, « *L'origine ethnique, un obstacle pour louer un logement à Bruxelles ?* », Dernière consultation le 16 mai 2014 : www.lalibre.be : <http://bit.ly/1loefre>

³ Millénaire 3, *La « démocratie participative » : état des lieux et premiers éléments de bilan*, p. 4. Dernière consultation le 12 mai 2014 : <http://www.millenaire3.com> : <http://bit.ly/1ijlllg>

I. Logement décent et participation citoyenne : principes généraux

1. L'accès à un logement décent

« Pour mener une vie conforme à la dignité humaine, chacun a droit à un logement décent. »⁴

1.1 Un droit fondamental en peine

Depuis l'adoption de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, en 1948, le droit à un logement convenable a été reconnu comme partie intégrante du droit à un niveau de vie suffisant⁵. Le **droit au logement** tel que le décrit le Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme prévoit des garanties en termes de : sécurité d'occupation, existence de services, matériaux et infrastructures (équipements sanitaires et accès à l'énergie, etc.), capacité de paiement, habitabilité, facilité d'accès, emplacement et respect de l'environnement culturel. Le Centre interfédéral pour l'égalité des chances considère en outre l'importance de la **participation des citoyens** dans la mise en œuvre des politiques de logement, en particulier à l'échelon local⁶. Or, on constate que, dans la pratique, en Europe et *a fortiori* à Bruxelles, le droit à un logement décent n'est pas un droit dont jouissent toutes les catégories de population : avec des prix constamment à la hausse dans le privé et un manque sévère de logements sociaux dans le secteur public⁷, les personnes les plus démunies n'ont que trop souvent accès à des logements ne répondant pas aux besoins élémentaires cités ci-dessus.

1.2 Quelle place pour le logement social dans l'agenda politique ?

En Belgique, « la proportion de logement public par rapport au parc immobilier total est relativement basse [...] : 8% en comparaison à 17% pour la moyenne européenne »⁸. **À Bruxelles**, on estime à près de 50 000 le nombre de ménages sur liste d'attente d'un logement social⁹, ce qui est supérieur au nombre de logements sociaux actuellement occupés (environ 36 000 au 1^{er} janvier 2012)¹⁰. On constate même que « beaucoup de ménages entrant dans les conditions d'accès à un logement ne prennent même plus la peine d'entreprendre les démarches administratives tant les délais d'attente sont longs (jusqu'à dix ans pour une famille nombreuse...) »¹¹. Pour augmenter la capacité du parc immobilier

⁴ Article 23 de la Constitution Belge.

⁵ Nations Unies, Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme, *Le droit à un logement convenable*, Fiche d'information no 21/Rev.1, p. 1.

⁶ Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, *Le droit à un logement décent, 10 ans après le rapport général sur la pauvreté*, avril 2005, p. 2.

⁷ Céline Brandeleer, *Crise du logement à Bruxelles : État des lieux et perspectives*, Working Paper, série développement durable et territorial, Think Tank européen Pour la Solidarité, septembre 2011.

⁸ *Ibid.*

⁹ Rassemblement bruxellois pour le Droit à l'Habitat, *L'augmentation du nombre de logements publics locatifs à caractère social*, Dernière consultation le 22 mai 2014. www.rbdh-bbrow.be : <http://bit.ly/Snc4Mj>

¹⁰ Observatoire de la santé et du social Bruxelles, *Baromètre social Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté*, 2013, p. 65.

¹¹ Céline Brandeleer, *op. cit.*, septembre 2011.

public, l'objectif du Gouvernement bruxellois était de parvenir à 15% de logements de qualité à gestion publique et à finalité sociale sur le territoire de toutes les communes en 2020¹², ce qui correspond à la création de 35 000 logements en dix ans. Une annonce ambitieuse qui dissimule pourtant « *un manque de moyens financiers, mais [surtout] une lourdeur administrative hors du commun et des capacités d'exécution limitées : des procédures de marchés publics trop lentes, une cacophonie d'étapes pour les procédures de rénovation (87 !), une multitude d'acteurs impliqués dans le processus décisionnel, une carence en personnel qualifié, ...* »¹³. Cela se traduit par de faibles avancées concrètes pour le moment : seuls 1 805 ménages ont pu entrer dans un logement social en 2009, ce qui veut dire qu'à ce rythme-là et à données constantes, il faudra environ vingt ans pour loger tous les ménages actuellement sur liste d'attente¹⁴. En somme, le marché de l'immobilier ne parvient visiblement pas à fournir le nombre (et la qualité) suffisant de logements décents pour subvenir aux besoins de la population ; les collectivités publiques, quant à elles, peinent d'autant plus à pallier à ce manquement. Dans ce contexte, le rôle que joue la **société civile** apparaît d'autant plus important et les associations s'étant saisies de cette cause sont désormais nombreuses.

Au **niveau européen**, l'accès à un logement décent et abordable est un enjeu réel pour des millions de citoyens. Le Comité des Régions¹⁵ a adopté fin 2011 un avis d'initiative proposant de « *préparer un véritable agenda européen du logement social* ». Bien que ce sujet ne relève pas des compétences directes de l'UE, celle-ci légifère régulièrement dans des domaines qui ont un impact direct sur les politiques sociales du logement tels que les fonds structurels, les aides d'État et les services sociaux d'intérêt général. La directive efficacité énergétique fait partie des mesures établies au niveau européen et qui affectent directement la qualité de l'offre de logements en Europe¹⁶. Il se trouve que l'accès à l'énergie est souvent considéré, au même titre que le logement, comme un droit universel. Il s'agit d'un élément important dans ce cas précis, de par la nature du projet pour lequel il nous sera donné de faire l'étude de cas en deuxième partie de ce Working Paper.

Au **niveau international**, parallèlement à la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, on peut citer les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)¹⁷. Ceux-ci consistent en huit objectifs de développement signés par 193 membres de l'Organisation des Nations unies (ONU)¹⁸ et insistent sur la nécessité du recours aux principes suivants : participation, non-discrimination, égalité, autonomie et réalisation progressive des Droits humains. Ces normes sont recommandées en soutien d'une recherche de développement par la croissance économique des pays du Tiers Monde. Elles induisent une **responsabilisation** (*accountability*) des autorités publiques, lesquelles sont exhortées à mettre en œuvre leurs politiques de

¹² Voir déclaration gouvernementale 2009–2014 du gouvernement Picqué IV.

¹³ Céline Brandeleer, *op. cit.*, septembre 2011.

¹⁴ Doulkeridis C. Compte rendu intégral des interpellations et des questions orales de la Commission du logement et de la rénovation urbaine, Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, réunion du mardi 05 juillet 2011.

¹⁵ Assemblée des représentants des pouvoirs locaux et régionaux de l'Union européenne.

¹⁶ Parlement européen et Conseil, Directive 2012/27/UE relative à l'efficacité énergétique.

¹⁷ Nations Unies, 2013: *MDG Acceleration and Beyond 2015*, Dernière consultation le 8 mai 2014 : www.un.org : <http://bit.ly/1hrODaP>

¹⁸ Office of the UN Secretary-General's Special Envoy for Financing the health Millenium Development goals and for Malaria, *Health Areas*, Dernière consultation le 8 mai 2014 : <http://www.mdghealthenvoy.org/> : <http://bit.ly/1s84PT8>

manière transparente et à rendre des comptes aux personnes directement concernées par leurs décisions¹⁹. En d'autres termes, ces valeurs et recommandations questionnent la « toute-puissance » des pouvoirs administrateurs (même si dénommés via un processus de démocratie représentative) et appellent à une légitimation des populations non plus comme seules cibles de politiques, mais comme acteurs de celles-ci²⁰.

2. Éléments relatifs à la participation citoyenne

La participation citoyenne n'exclut ni ne se limite aux principes de démocratie représentative (droit et devoir de vote, éligibilité des citoyens et représentativité des élus). Elle induit une intégration de toutes les populations à la vie collective et à la valorisation de leurs droits. Elle se traduit par ailleurs par un engagement des citoyens dans un but commun et peut prendre différentes formes.

2.1 Participation citoyenne : définitions et objectifs

La **participation citoyenne** se définit comme un :

« [...] processus d'engagement obligatoire ou volontaire de personnes ordinaires, agissant seules ou au sein d'une organisation, en vue d'influer sur une décision portant sur des choix significatifs qui toucheront leur communauté. Cette participation peut avoir lieu ou non dans un cadre institutionnalisé et être organisée sous l'initiative des membres de la société civile (recours collectif, manifestation, comités de citoyens) ou des décideurs (référendum, commission parlementaire, médiation). »²¹

Par ailleurs, on lui reconnaît trois types d'objectifs:

- Managérial : améliorer et moderniser les politiques locales en rendant l'action publique plus efficace, plus en phase avec les besoins des habitants usagers des services (« *new public management* ») ;
- Social : restaurer le lien social et lutter contre l'exclusion en donnant du pouvoir aux individus ;
- Politique :
 - former les citoyens et favoriser leur politisation ;
 - rendre une crédibilité au système politique ;
 - renforcer le lien de confiance entre les citoyens et leurs représentants élus et
 - redynamiser le fonctionnement démocratique en reconnaissant un nouveau droit aux habitants à participer directement à l'élaboration de la décision²².

¹⁹ Office of the High Commissioner for Human Rights and Center for economic and social rights, *The Millennium Development Goals: Who's Accountable?*, Dernière consultation le 8 mai 2014 : <http://cesr.org/> : <http://bit.ly/1fSnnXr>

²⁰ Cornwall Andrea et John Gaventa, *From Users and Choosers to Makers and Shapers: Repositioning Participation in Social Policy*, 1999.

²¹ Pierre André, *Participation citoyenne*, Le dictionnaire encyclopédique de l'administration publique, p. 1, Dernière consultation le 16 mai 2014 : www.dictionnaire.enap.ca : <http://bit.ly/1iS3v1B>

²² Millénaire 3, *op. cit.*, p. 16.

Ces définitions et objectifs restent pourtant très générales et ne se vérifient que partiellement dans certains contextes, notamment en fonction des acteurs initiant le processus de participation.

2.2 Les formes et les acteurs de la participation citoyenne

Depuis une vingtaine d'années, de multiples « expériences participatives » se développent en Europe et dans le monde ; souvent initiées à l'échelle locale, elles se diffusent aux échelles communale, régionale et, dans une moindre mesure, nationale et internationale. Elles mobilisent des citoyens, consultés pour leur expertise d'usagers de services ou de riverains²³. Ces expériences participatives sont variées et peuvent prendre les formes suivantes : pétitions, manifestations, grèves, syndicalisme actif, référendums (d'initiative populaire ou non), commissions de débats publics, conférences de citoyens (également appelés jury ou forums), conseils de quartier, budgets participatifs, etc. Celles-ci entraînent parfois la politisation active de certains citoyens, mais là n'est pas nécessairement leur objectif premier.

Pourquoi envisager une démocratie participative dans un contexte de démocratie représentative ? L'idée d'une démocratie plus directe nourrit un idéal de légitimation de l'action publique par la participation de citoyens traditionnellement exclus des débats. À ce titre, les actions ayant fait l'objet d'une consultation des citoyens sont bien souvent mieux acceptées par ces derniers. Ceci peut-être expliqué notamment par le fait que, de manière générale, l'on revient peu sur une décision à laquelle on a soi-même participé. Ironiquement, ceci représente le revers à double tranchant de la participation et ne doit pas constituer son seul but, sous peine de la dénaturer et de servir le seul objectif de « rendre une crédibilité au système politique ».

Ce que l'on dénomme la « société civile » est l'un des acteurs de développement en ce qu'elle tend le plus souvent à promouvoir l'intérêt général (c'est-à-dire l'intérêt de tous les citoyens et de leur environnement) en même temps qu'elle défend celui de ses membres ou de ceux dont elle se fait le porte-parole. Ainsi, les organisations de la société civile sont bien souvent à l'initiative de processus de participation citoyenne visant à servir l'intérêt de leurs membres, entre autres. En outre, étant donné les objectifs que sert la participation citoyenne, les autorités publiques sont régulièrement amenées à lancer divers processus à différentes échelles (communale, régionale, nationale ou internationale).

Les citoyens impliqués peuvent s'être engagés eux-mêmes ou avoir été *invités* dans un espace de participation créé ad hoc. Des expériences passées ont prouvé que l'« **auto-mobilisation** » mène à un engagement plus efficace en ce que les citoyens impliqués s'approprient un espace de participation et s'y investissent davantage que si ce dernier avait été créé par une organisation externe, que ce soit par obligation ou de son propre gré. Ceci peut être expliqué par la motivation, la confiance en soi ou encore par le sentiment d'appartenance : les citoyens se mobilisant délibérément pour une cause commune ont souvent des intérêts conjoints (réseaux, voisins, collègues, femmes...) et seront plus en confiance si confrontés à leur pairs, dégagés de différences de statuts ou de pouvoir²⁴. C'est

²³ Millénaire 3, *op. cit.*, p. 3.

²⁴ *Ibid.*, p. 275.

ainsi que des groupes *a priori* plutôt homogènes sont amenés à se construire de manière spontanée, freinant parfois la constitution « naturelle » de groupes de population plus hétérogènes.

2.3 Les typologies de participation

La démarche participative peut être impulsée par des instances politiques (descendante ou *top-down*, la plus courante), par un mouvement social ou associatif (ascendante ou *bottom-up*) ou encore correspondre à ces deux dynamiques à la fois²⁵.

Les définitions de la participation varient d'une institution à l'autre et sont à considérer avec précaution. Pour la Banque mondiale, par exemple, la simple information des citoyens est mise au même niveau que les pratiques visant leur *empowerment* (que nous dénommerons plus généralement par le terme « **émancipation** »), lequel appelle pourtant à une **participation active débouchant sur une prise de décision**. La Banque mondiale est un acteur important dans le domaine de la participation citoyenne ; pourtant, il est intéressant de noter que la définition qu'elle donne de la participation citoyenne correspond à une ambition minimale de ce que peut être une réelle prise en compte de l'avis citoyen dans la prise de décision. Dans un tel contexte, on imagine aisément que les pays ayant mis en place des processus participatifs tels que l'entend la Banque mondiale n'auront probablement pas contribué, par là-même, à un changement structurel (économique, social, juridique, etc.) émanant *réellement* de la prise en compte de l'avis des citoyens. Se cantonner à l'information des citoyens est un exemple concret de la manière dont la participation citoyenne peut être instrumentalisée, que ce soit intentionné ou non, et rester très superficielle (voir le terme de *tokenism* ci-après).

A ce titre, Arnstein, en 1969, établissait une échelle de la participation, hiérarchisant cette dernière d'après les principes suivants : manipulation, thérapie, conciliation, information, consultation, partenariat, délégation de pouvoir et contrôle citoyen²⁶. Dans le tableau ci-dessous, on retrouve les différents degrés de participation effective. On constate d'ailleurs que **tous les processus de participation ne se traduisent pas nécessairement par une participation réelle des citoyens** : ce cas de figure se présente notamment lorsque les citoyens sont consultés en appui d'une décision déjà prise par ailleurs ; on parle alors de *disempowerment*. De la même manière, on ne peut pas parler de réel pouvoir citoyen lorsqu'on ne cherche qu'à informer la population des politiques ou des budgets envisagés par les seuls pouvoirs publics. C'est ainsi qu'Arnstein classe les différents types de participation comme pouvant relever, dans les faits, de la non-participation, de la participation « symbolique » (ou poudre aux yeux) ou du pouvoir citoyen réel.

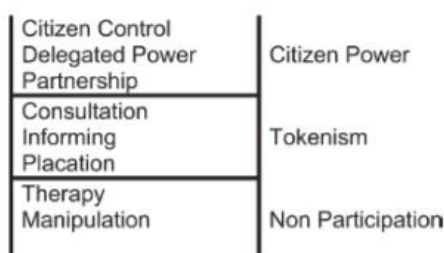


Figure 1 Arnstein's (1969) ladder of participation.

²⁵ Millénaire 3, *op. cit.*, p. 14.

²⁶ *Ibid.*

Du reste, selon qu'un processus participatif tente d'avoir une **démarche plus ou moins représentative**, on parlera de participation « large et inclusive » (*wide participation process*) ; *a contrario*, on parlera de participation « étroite » (*narrow participation*) dans les cas où quelques rares personnes sont consultées pour aider à la prise de décision ou bien si ces dernières représentent un ou plusieurs groupes aux intérêts convergents. Contrairement à une participation qu'on qualifiera de participation « superficielle » (*shallow participation*), un processus de participation « profond » (*deep participation*) aura l'avantage d'**impliquer des citoyens à toutes les étapes d'un processus de participation : de l'identification à la prise de décision**²⁷. L'idéal serait de combiner participation profonde et inclusive mais, dans la pratique, ceci relève presque de l'impossible et il convient de trouver un équilibre entre inclusion et profondeur des débats citoyens en fonction du contexte local.

On voit ainsi qu'il est important de ne pas prendre la participation comme un acquis : celle-ci peut être instrumentalisée pour ne servir que d'ornement à un gouvernement pas toujours prêt à partager le pouvoir, alors même qu'elle vise à offrir des formes ouvertes de gouvernance, où les parties prenantes, y compris les autorités locales, prennent des décisions communes (codécision).

2.4 Les enjeux de la participation citoyenne

D'aucuns envisagent la participation comme un « *outil d'affranchissement de groupes sociaux dominés* »²⁸. Ceci laisse paraître un des enjeux majeurs de la participation citoyenne, qui est le rapport de force entre élus et citoyens représentés, le pouvoir grandissant de l'un amenuisant nécessairement celui de l'autre. Ceci cache un autre biais du partage du pouvoir entre les citoyens, où les nantis se trouvent de manière générale mieux représentés au sein des populations d'élus. Cela s'explique notamment par une professionnalisation de la vie politique : des personnes formées à l'exercice politique, parfois éloignées des réalités de certaines catégories de populations, s'approprient la gestion de la communauté par le biais de la démocratie représentative (via leur élection), faisant naître ainsi une « caste de professionnels »²⁹ de la politique, constituée d'individus appartenant rarement aux classes ouvrière ou moyenne. On sait par ailleurs que les élites financières et la bourgeoisie, en général, acquièrent une meilleure compréhension de leurs intérêts et trouvent les « *canaux d'organisation* » leur permettant de les défendre³⁰. Par conséquent, mettre au cœur des processus décisionnels les mêmes personnes qui sont les « réceptacles » des politiques menées par une élite revient à valoriser l'expertise de tous les citoyens. C'est par ces processus que l'on parle d'**émancipation** : les citoyens gagnent en termes de **qualité des politiques** mises en place pour le confort et le bien-être de la collectivité, mais également en termes de confiance en soi, de connaissance des enjeux de pouvoir et de la manière de les apprivoiser pour faire valoir leurs droits ou leurs intérêts.

²⁷ Andrea Cornwall, *Unpacking 'Participation': models, meanings and practices*, Oxford University Press et Community Development Journal, 2008, p. 276.

²⁸ *Ibid.*

²⁹ Slate, « *La politique ne doit pas être un vrai métier* », 23 avril 2013, Dernière consultation le 23 mai 2014 : www.slate.fr/http://bit.ly/1k0XQX2

³⁰ Yves Sintomer, *Le pouvoir au peuple. Jurys citoyens, tirage au sort et démocratie participative*, La Découverte, coll. « Cahiers libres », 2007, p. 21.

Outre les apports en termes de **solidarité** que l'appartenance à un groupe permet, l'engagement citoyen implique des **connaissances accrues** et une sensibilité plus grande à ce qu'il leur est donné de construire en société, notamment en développant leur argumentaire. Dans le contexte de notre travail, il est important de citer le concours indéniable de la participation à l'**inclusion sociale** de groupes marginalisés. En outre, on constate généralement un impact en termes d'inclusion entre différents groupes sociaux. Pour toutes ces raisons, John Gaventa et Gregory Barrett qualifient les **espaces d'invitation à la participation**, le plus souvent ouverts par des autorités publiques ou des organisations de la société civile, d' « **écoles de la citoyenneté** »³¹.

La participation citoyenne vise donc à **rendre nos sociétés plus démocratiques**, en accroissant la participation de tous et en particulier de ceux dont les intérêts ne sont pas toujours représentés de manière égale par les représentants en place. Néanmoins, une telle participation peut également être envisagée pour une prise de décision qui n'engage pas directement les actions ou le budget des collectivités territoriales. Participer, c'est aussi prendre part aux débats et aux actions qui **rendent nos sociétés plus justes et plus proches des besoins de tous**.

C'est justement ce que nous nous apprêtons à explorer avec le cas de l'asbl Espoir, un projet qui aura permis la construction d'un logement collectif répondant aux besoins d'un groupe de personnes ayant vécu et subi des difficultés liées à leur logement. Le plus souvent, ces mêmes contraintes se sont révélées être une des causes freinant, au quotidien, l'inclusion sociale des personnes impliquées. Voyons dans quelle mesure une expérience participative aura permis d'aller au-delà de la résolution de problèmes liés au logement, en remplissant bon nombre de ses objectifs managérial, social et politique.

³¹ John Gaventa et Gregory Barrett, *So what difference does it make? Mapping the outcome of citizen engagement*, Institute of Development Studies, Working Paper Volume 2010 number 347, octobre 2010, p. 18-25.

II. Étude de cas – Le projet Espoir à Molenbeek

Le projet Espoir est une initiative citoyenne qui répond à l'impératif social de l'accès à un logement pour tous les citoyens. En l'occurrence, ce projet s'est adressé en **priorité aux personnes migrantes ou issues de l'immigration** puisque ce sont elles qui ont le plus de difficultés à acquérir un logement décent à Bruxelles. Ce projet a pris forme en 2005, avec les familles choisies pour participer et l'asbl Coordination et Initiatives pour et avec les Réfugiés et Étrangers (CIRÉ). **Durant cinq années**, deux asbl ont encadré les citoyens pour qu'ils puissent prendre activement part au projet de construction et d'achat de leur futur logement. Cette **expérience participative poussée**, allant de la conception à la réalisation, a pris fin en 2010 avec l'acquisition définitive d'un logement collectif par les habitants impliqués.

1. Acteurs

1.1 Les associations à l'initiative du projet Espoir

a. La Maison de Quartier Bonneville

La Maison de Quartier Bonneville (MQB) œuvre à une meilleure qualité de vie dans le quartier de Molenbeek-Centre, l'un des plus pauvres de Bruxelles. Elle travaille avec les habitants en développant un travail social intégré et donne des conseils pour aider les gens à devenir propriétaires dans le quartier. L'asbl a initié le projet Espoir après avoir constaté que les familles nombreuses à faibles revenus étaient dans l'impossibilité de trouver des logements à des prix accessibles dans le quartier.

b. Le CIRÉ

Le CIRÉ, créé en 1954, est une structure de coordination pluraliste réunissant 23 associations diverses (Amnesty international, Caritas international, l'interrégionale Wallonne de la FGTB, le service social de Solidarité Socialiste, etc.). Elle a pour objectif de réfléchir et d'agir de façon concertée sur des questions liées à la problématique des demandeurs d'asile, des réfugiés et des étrangers en général. Outre les discriminations récurrentes exercées envers les non-nationaux, il est très difficile pour les familles nombreuses à faible revenus d'accéder à la propriété. Dès lors, les deux associations ont souhaité mettre en place ce projet.

La MQB a sollicité le CIRÉ pour travailler sur le projet de **l'épargne collective solidaire**.

« Cette idée s'inspire du principe de la Tontine africaine [...] : chaque famille cotise ainsi un montant fixe décidé par le groupe tous les mois. L'épargne collective fonctionne comme un fonds de roulement qui peut être utilisé, à tour de rôle, par les différentes familles du groupe pour avancer l'acompte exigé lors de la signature du compromis de vente. Le Fonds du Logement [régional] est un partenaire privilégié et participe à ce projet, au cas par cas, en incluant dans le

prêt hypothécaire le montant de l'acompte déjà versé et en le rendant à l'épargne collective le jour de la signature de l'acte authentique de vente. »³²

1.2 Les 14 familles du projet Espoir

Les 14 familles ayant participé au projet Espoir ne se connaissaient pas avant le début du projet mais elles étaient toutes connues de la MQB et du CIRÉ. En effet, elles avaient déjà fait des démarches dans le but d'obtenir de l'**aide dans leur recherche et leur achat de logement**, notamment pour participer à des **groupes d'épargne**.

Les familles ne se sont pas regroupées d'elles-mêmes pour former une association, elles ont été contactées par les asbl. Ces dernières se sont basées sur la **motivation des familles** et leur **envie de participer** à un tel projet ; elles ont également pris en compte le logement dans lequel ces familles habitaient afin d'évaluer le niveau de salubrité. Le projet s'adressait avant tout à des familles nombreuses, à faibles revenus, ayant du mal à trouver un logement et intéressées par l'achat.

Selon les deux asbl, il était très important d'associer les familles à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet car les logements sociaux sont trop souvent mal conçus ou ne tiennent pas compte des besoins de leurs futurs occupants. L'idée de ce projet était de construire une **cohabitation durable entre tous les participants**. De fait, il était impératif que chacun soit consulté et que la prise de décision soit collective : les familles s'apprêtant à devenir propriétaires à terme, il semblait essentiel qu'elles ne décident pas de quitter leur logement à peine celui-ci construit. Leur **implication dans la gestion et la décision** était donc un des **critères constitutifs** de ce projet.

Les asbl ont cherché à créer de la mixité. C'est ainsi que **14 familles, de dix nationalités différentes et à faibles revenus** se sont réunies au sein d'une association de fait « L'Espoir » et se sont rencontrées régulièrement pendant quatre ans pour mettre au point un projet de logement collectif passif³³. Avant ce projet, la plupart des participants n'avaient jamais ou très peu été actifs dans un tel contexte, qu'il concerne le droit au logement ou la participation citoyenne en général. De plus, elles ne disposaient pas des connaissances en matière de bâtiment passif.

2. Financements

2.1 Epargne collective Solidaire

Le projet Espoir a tenu compte des possibilités financières des familles. Une **épargne collective solidaire** a été mise en place par la MQB et le CIRÉ, afin que les familles puissent payer l'acompte de 10% lors de la signature du compromis de vente. Pour cela, les familles se sont mises ensemble pour épargner, en versant toutes le même montant chaque mois et

³² Commune de Tubize, Bulletin communal, Numéro 56, Avril 2012, p. 6. Dernière consultation le 12 mai 2014 : <http://fr.calameo.com> : <http://bit.ly/1jqRrpo>

³³ « Un bâtiment passif est un bâtiment chauffé passivement, c'est-à-dire qu'il ne comprend pas de système de chauffage actif comme par exemple un chauffage central. Le soleil, l'isolation, les gains intérieurs... suffisent même en hiver pour maintenir le bâtiment à une température agréable ». Source : Maison passive « Habitat et Travail », *Définition des maisons passives*, Dernière consultation le 12 mai 2014 : www.passivhaus-vauban.de : <http://bit.ly/1uYP6tS>.

en disposant à tour de rôle de l'épargne du groupe. Le montant prêté devait revenir à la caisse commune dans un court délai.

2.2 Subsidés directs

Le **Fonds du Logement (FDL)**, financé par la Région Bruxelles-Capitale, est une société coopérative autonome, visant à aider les familles à faibles revenus à trouver un logement. Il a permis aux 14 familles de bénéficier de **prêts sociaux** à des taux très intéressants. Ces familles rembourseront progressivement leur prêt à 2% au Fonds du Logement, soit un loyer mensuel d'un peu moins de 700 euros. Cependant, pour bénéficier de ces prêts, les deux asbl ont dû faire du lobbying politique afin de diminuer le taux de TVA. Le rôle du FDL a été important : maître d'ouvrage du projet, il s'est occupé de l'achat du terrain et de la construction, a lancé un appel d'offre pour le choix de l'architecte et de l'entrepreneur et a ensuite suivi l'état d'avancement du chantier. Par ailleurs, le terrain était dans le périmètre d'un **Contrat de Quartier Durable**³⁴, il a donc vu son prix diminuer d'un quart. Le FDL a ainsi pu acheter le terrain moins cher à la commune de Molenbeek, qui était propriétaire. Enfin, le gouvernement fédéral a soutenu le projet financièrement dans le cadre de la **politique des grandes villes**.

Une telle articulation des cofinancements nécessaires à l'élaboration de ce projet pose la question de la « **souveraineté** » des personnes impliquées dans le projet et futures propriétaires d'un logement passif. En effet, n'étant pas maîtres d'ouvrage, les familles ont parfois été contraintes de renoncer à certaines idées pour l'aménagement de leur futur logement. Une action tributaire du budget d'une institution publique rencontre forcément des limites dans ses marges de manœuvre lorsque l'institution en question garde le dernier mot sur certaines négociations.

2.3 Primes

Pour ce qui est des primes remportées par le projet, deux peuvent être citées. La première est celle concernant l'appellation « bâtiment exemplaire » : les habitants ont bénéficié d'un soutien financier octroyé par l'Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement (IBGE) dans le cadre d'un appel à projets visant à valoriser la construction ou la rénovation de « Bâtiments Exemplaires » sur les plans énergétique et environnemental. Le projet Espoir a également reçu une prime en tant que « logement passif » – toujours par l'intermédiaire de l'IBGE.

Au total, le projet a bénéficié de 25% d'apports publics et subsides. Sans cela, il n'aurait sans doute pas vu le jour. Ceci pose la question de la reproductibilité d'une telle initiative : les incertitudes quant à la pérennité des subsides ne permettent pas d'envisager que tout projet similaire puisse recevoir les aides publiques suffisantes pour permettre un gain de confort des populations dans le besoin. Par ailleurs, une bonne partie de ces subsides a été décernée sous la forme d'un prix, c'est-à-dire après la phase de construction. Il s'agissait donc d'une recette non prévisible lors de l'établissement du budget des familles. Enfin, on sait que l'obtention de ces différentes primes nécessite le dépôt de dossiers complexes auprès de différentes institutions ; il est alors certain que l'accompagnement des deux asbl

³⁴ Programme de revitalisation de quartier initié par la région de Bruxelles-Capitale.

aura été primordial pour diminuer les charges mensuelles qu'un tel achat peut induire. Se pose alors la question de l'intérêt de ce processus participatif en termes d'**autonomie** des personnes y ayant participé. A ce titre, serait-il envisageable que les personnes ayant participé au présent processus prennent en main ces phases importantes pour le financement d'un projet similaire dans le futur ? Ou l'apport important des asbl devrait-il être à nouveau sollicité ?

3. Déroulement et enjeux du processus participatif : un processus lent mais complet

La MDQ et le CIRÉ ont mobilisé quatre personnes pour être présentes aux côtés des familles pendant les 5 années de mise en œuvre du projet. Les deux asbl étaient là pour **stimuler les familles, les faire participer et les éclairer sur leur choix**, tout en **étant attentives à ce que chacun comprenne les enjeux et les grandes décisions à prendre**. Elles ont effectué un suivi de manière collective et individuelle, ont organisé des ateliers à thèmes pour former les participants (sur la copropriété, sur l'habitat passif, etc.) mais aussi des réunions régulières (au moins une par mois, parfois une par semaine dans les moments les plus ardues). On imagine, de fait, l'importance de leur investissement, qu'il soit personnel ou en temps.

3.1 Initiative du projet : du constat d'un besoin largement répandu à la sélection des familles par les asbl

La MDQ et le CIRÉ sont partis du constat que différentes familles issues de l'immigration résidant à Molenbeek avaient des besoins similaires (un logement pour leur famille nombreuse à un coût adapté à leurs ressources) et que le marché tel qu'il est aujourd'hui n'était pas en mesure de le leur apporter. La volonté de regrouper ces citoyens émane des asbl, et non des citoyens eux-mêmes, qui étaient inscrits dans une démarche individuelle d'achat de logement et/ou d'adhésion à un groupe d'épargne. On peut donc parler d'**approche bottom-up** mais les familles ne se sont pas moins retrouvées **invitées** à participer à l'élaboration d'un projet commun. Sa nécessité aura cependant donné des ailes à un groupe de personnes, pour la plupart jusqu'alors étrangers à tout processus de participation.

3.2 Implication et accompagnement soutenu des citoyens dans leurs démarches

Faire participer ces familles sur le long terme à la construction d'un logement passif s'est avéré être un défi. En effet, ces familles de dix nationalités différentes, dont la langue maternelle n'était pas le français, ont dû travailler ensemble pour un projet commun. À ce titre, un des ciments qui les a unis se trouve être le **caractère solidaire** de l'emprunt que chacune des familles a dû contracter. Pour ce qui est de la prise de décision, les **familles ont été encadrées** et ont travaillé avec la MQB, le CIRÉ ainsi qu'avec des professionnels. Ainsi, des experts, comme l'architecte, les ingénieurs, ou des intervenants extérieurs sont intervenus pendant le processus participatif pour expliquer certains sujets et fournir l'information nécessaire aux familles pour **améliorer le contenu technique de la participation** et faire des choix éclairés quant aux concepts suivants : développement durable, vie dans un

logement passif ou en copropriété. Ceci est un élément essentiel et particulièrement positif dans un souci d'engagement prolongé des familles. On voit ici que des efforts importants ont été réalisés pour permettre aux personnes impliquées de décider en connaissance de cause. Il est important de noter que ce processus de participation a **dépassé la simple consultation** et a donné lieu à une réelle **décision de groupe**. Tous les habitants ont été invités à participer et ce, à toutes les étapes du projet, rendant ainsi le processus le plus « **profond** » et « **inclusif** » possible. Ils étaient impliqués dans les choix financiers, les appels à subsides et les rencontres avec le personnel politique. Ils ont rencontré le FDL et participé à l'achat du terrain, mais aussi aux ateliers de conception du logement. Les familles ont élaboré elles-mêmes, au cours des **divers ateliers participatifs**, un cahier des charges exprimant leurs souhaits concernant leur futur logement. C'est d'ailleurs dans ce but que l'association de fait l'Espoir, regroupant les quatorze familles, a été créée. Ce processus de codécision n'a pu être mené à bien que par la recherche de **représentants au sein du groupe** : afin de faire parler l'association d'une seule voix lors de réunions en nombre restreint organisées avec les asbl ou d'autres organismes financeurs, un Président avait été désigné par les familles.

Une des limites de ce processus participatif apparaît dans la mainmise qu'avaient les autorités publiques sur la tournure du projet, étant donné leur contribution financière. C'est là que les coordinateurs associatifs ont joué un rôle important dans les relations entre les habitants et les financeurs, réussissant à estomper les mécontentements éprouvés par les citoyens, qui ont néanmoins dû se plier à certains choix émis par les pouvoirs financeurs. Cependant, la satisfaction des familles, une fois le bâtiment terminé, a prouvé que la codécision dans l'élaboration et la construction du bâtiment avait été effective.

3.3 Aboutissement du projet : un apport social important pour les familles impliquées et pour le quartier

L'impact de ce projet participatif d'une durée de 5 ans aura été au moins double. En premier lieu, il convient de mentionner le fait que 14 familles nombreuses ont pu quitter un logement insalubre pour en regagner un autre, neuf, respectueux de l'environnement, accessible financièrement et dont ils sont même **propriétaires**. Cette condition nouvelle aura eu d'autres impacts significatifs sur l'inclusion sociale des familles, puisque certaines personnes jusqu'alors au chômage ont retrouvé un **emploi** à la suite de cette expérience. En deuxième lieu, la participation à ce processus participatif poussé aura permis aux familles de **prendre conscience de la portée de leur voix et de son influence**. En effet, grâce à une meilleure connaissance des mécanismes décisionnels, les familles savent désormais à qui s'adresser et n'hésitent plus à le faire, bien conscientes qu'il leur est donné de s'investir et d'obtenir gain de cause, même en partant de zéro. Une **reconnaissance personnelle** s'est donc établie, mais on constate également une **crédibilité accrue** perçue par les élus locaux : à plusieurs reprises, ces derniers ont octroyé des subsides aux familles désireuses de s'investir dans la vie du quartier, notamment via l'organisation d'événements. Cette expérience aura donc permis une **émancipation certaine** des personnes à travers, entre autres, une capacité à **résoudre les conflits** dans le quartier à la suite de leur emménagement et un investissement dans la vie de ce dernier de manière générale.

Cet exemple témoigne de la possibilité d'impliquer des citoyens de l'élaboration du projet à sa mise en œuvre et de leur laisser le pouvoir de décider pour eux-mêmes. On peut donc imaginer qu'Arnstein aurait parlé dans ce cas précis d'une participation donnant le **pouvoir aux citoyens**. Il est cependant important de noter que ce sont des élus qui ont pris la décision de cofinancer ce projet de bâtiment collectif passif. A ce titre, les pouvoirs financeurs ont eu une influence certaine sur le projet final, que ce soit en termes d'aménagements intérieurs ou de typologie de bâtiments, celui-ci étant entièrement passif, sans que les familles n'aient été sensibilisées à la thématique de l'énergie durable *a priori*. Néanmoins, l'effort d'information mené par les deux asbl et les techniciens aura permis aux familles d'élargir leurs horizons et de se donner les moyens d'atteindre leurs objectifs initiaux (devenir propriétaires d'un logement) et d'aller au-delà : ces 14 familles ont su partager leur gain personnel en **s'impliquant dans la vie de leur quartier**, ou encore en développant leur conscience et leur participation dans la défense du droit au logement : 5 familles sur 14 accompagnent désormais activement les habitants de leur quartier en recherche d'un logement décent, donnent des conseils pour réduire la facture énergétique de certaines familles en situation précaire et gèrent maintenant leur association de fait « L'Espoir » de manière autonome sur tous les aspects. Cette **expérience solidaire**, aura donc abouti à une capacité d'**autogestion** de cette communauté de citoyens bruxellois, puisque les deux asbl accompagnatrices n'interviennent quasiment plus dans les affaires de l'Espoir. Le fait qu'une partie non-négligeable des familles soit désormais impliquée dans la vie du « forum » prouve indéniablement qu'**ouvrir des lieux de participation** aux citoyens, bien que moins efficace que l'**auto-mobilisation** des citoyens eux-mêmes, peut tout à fait stimuler un changement et encourager les participants à continuer leur démarche participative de manière indépendante.

On peut cependant se questionner quant à la réelle **autonomie** des personnes impliquées dans le processus, pendant la longue évolution qui aura mené à l'aboutissement du projet. En effet, c'est ici que peut se poser la question de l'apport d'une telle action ; si celle-ci est bénéfique en termes de développement local, en particulier pour ces 14 familles à avoir été « capacités » dans ce processus de longue haleine, elle nécessite néanmoins des **investissements énormes en temps** (information, encadrement, recherches de subsides, etc.) à prévoir par toute asbl souhaitant reproduire le projet avec d'autres familles. Pourtant, les apports sur en termes de qualité de vie des familles, leur implication dans la vie locale et leur émancipation en général sont autant d'éléments montrant la contribution importante de cette action envers tout un quartier de Molenbeek. Ceci laisse imaginer que ce processus, ayant désormais fait ses preuves, pourrait faire l'objet de projets de réplique similaires, utilisant les mêmes dispositifs financiers, dans une configuration participative donnant une plus-value indéniable au projet de logement collectif durable.

Conclusion

L'exemple mis en exergue dans ce Working Paper montre que certaines expériences de participation peuvent prendre des formes contraignantes, mais que les impacts, bien que difficilement quantifiables, sont multiples et touchent les citoyens à différents niveaux : on parle de résultats en termes de **montée de la conscience démocratique** et d'**améliorations sociales** induites par l'effort démocratique des participants, reconnus comme des experts de l'intérêt général le temps d'une expérience participative³⁵. N'oublions pas que d'engendrer chez de nouvelles personnes un sentiment d'appartenance et de citoyenneté, qu'elle soit empreinte de politique ou non, constitue un enjeu majeur pour la démocratie : l'apprentissage de normes 'politiques' et le travail de groupe visant à faire valoir les droits des citoyens est une « **école de la citoyenneté** »³⁶ pouvant déboucher sur la naissance de nouveaux projets issus de **formes autonomes de participation**.

Nous l'avons vu, la simple information des citoyens sur les enjeux et politiques à mettre en place a montré ses lacunes. À l'inverse, le développement de la capacité de certaines personnes à prendre des décisions en connaissance de cause et pour leur propre bien-être poursuit un idéal et des résultats tout à fait recommandables. Attention cependant à **ne pas se limiter à une consultation** des citoyens sur la forme et à privilégier impérativement un véritable dialogue, qui ne se limiterait pas à l'échéance du processus participatif ou des élections. Les nombreuses expériences participatives fleurissant ici et là visent non seulement la **légitimation de l'action publique**, mais également la **réactivité (*responsiveness*) des personnes au pouvoir** quant aux besoins exprimés par les populations. Le partage de pouvoir induit par la participation citoyenne ne doit pas se traduire par une perte de responsabilité des élus, dont le projet devrait toujours être d'œuvrer pour le bien de tous.

La mise en place d'un exercice participatif est pourtant complexe. Elle ne suffit pas à provoquer une participation effective chez tous les citoyens ni la prise en compte de leurs avis par les décideurs finaux. Évidemment, il est question ici de l'inclusion des personnes marginalisées aux processus participatifs. Puisqu'il ressort que de leur implication réelle dépend le sentiment d'appartenance à un groupe, la compréhension des enjeux ou encore la facilité d'accès (aussi bien physique qu'intellectuelle) à un processus participatif, il convient de prendre les **mesures adéquates**. Tout d'abord, il paraît superflu de préciser qu'il est impératif de fournir l'information nécessaire à la compréhension des enjeux et à la prise de décision. De plus, on peut envisager l'ouverture d'espaces de participation dans différentes zones de confort des citoyens approchés : on peut choisir des locaux tels que les conseils et autres bars de quartiers, plutôt que les écoles maternelles ou les mairies. En effet, certains lieux sont culturellement associés à des groupes ou à des activités dont certaines personnes peuvent se sentir éloignées, ce qui constitue un frein manifeste à la participation³⁷. On étudiera également la possibilité de former des sous-groupes participatifs, réunissant ainsi des personnes qui s'identifient plus ou moins les unes aux autres et évitant par là-même tout rapport de force qui pourrait être un frein à la prise de parole au sein d'un groupe.

³⁵ John Gaventa and Gregory Barrett, *op. cit.*, p.13

³⁶ *Ibid.*

³⁷ Andrea Cornwall, *Unpacking 'Participation': models, meanings and practices*, Oxford University Press et Community Development Journal, 2008, p. 279.

Enfin, il convient de porter une attention particulière à ce que les personnes puissent s'exprimer entre elles et sans peur de représailles une fois de retour dans leurs environnements quotidiens.

Bibliographie

Rapports et publications

- Andrea Cornwall, *Unpacking 'Participation': models, meanings and practices*, Oxford University Press et Community Development Journal, 2008, p. 278.
- Céline Brandeleer, *Crise du logement à Bruxelles : État des lieux et perspectives*, Working Paper, série développement durable et territorial, Think Tank européen Pour la Solidarité, septembre 2011
- Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, *Le droit à un logement décent, 10 ans après le rapport général sur la pauvreté*, avril 2005, p. 2
- John Gaventa et Gregory Barrett, *So what difference does it make? Mapping the outcome of citizen engagement*, Institute of Development Studies, Working Paper Volume 2010 number 347, octobre 2010, p. 18–25.
- Marie-Hélène Bacqué, Henri Rey et Yves Sintomer, *La démocratie, participative, un nouveau paradigme de l'action publique ?*, p. 31–32.
- Millénaire 3, *La « démocratie participative » : état des lieux et premiers éléments de bilan*, p. 4. Dernière consultation le 12 mai 2014 : <http://www.millenaire3.com> : <http://bit.ly/1ijlllg>
- Nations Unies, Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme, *Le droit à un logement convenable*, Fiche d'information no 21/Rev.1, p. 1.
- Observatoire de la santé et du social Bruxelles, *Baromètre social Rapport bruxellois sur l'état de La pauvreté*, 2013, p. 65.
- Pelchat, Yolande. 2010. « L'appel à la participation: une vision privatisée de l'inégalité ? », *Nouvelle pratiques sociales*, vol.22, n°2, p. 114–129.
- Yves Sintomer, *Le pouvoir au peuple. Jurys citoyens, tirage au sort et démocratie participative*, La Découverte, coll. « cahiers libres », 2007, p. 21.

Textes législatifs

- Article 23 de la Constitution Belge : <http://www.senate.be/> : <http://bit.ly/1jzr54u>
- Parlement Européen et Conseil, Directive 2012/27/UE relative à l'efficacité énergétique : <http://europa.eu/> : <http://bit.ly/113wGnW>

Sites d'instances internationales

- Nations Unies, *2013: MDG Acceleration and Beyond 2015*, Dernière consultation le 8 mai 2014 : www.un.org : <http://bit.ly/1hrODaP>
- Office of the High Commissioner for Human Rights and Center for economic and social rights, *The Millennium Development Goals: Who's Accountable?*, Dernière consultation le 8 mai 2014 : <http://cesr.org/> : <http://bit.ly/1fSnnXr>

– Office of the UN Secretary-General’s Special Envoy for Financing the health Millenium Development goals and for Malaria, *Health Areas*, Dernière consultation le 8 mai 2014 : <http://www.mdghealthenvoy.org/> : <http://bit.ly/1s84PT8>

Autres ressources web

– Déclaration gouvernementale 2009–2014 du gouvernement Picqué IV : <http://www.bruxelles.irisnet.be/> : <http://bit.ly/1iHqbCS>

– La Ligue des Familles, *Mémoire 2014 – 12 revendications de la Ligue des familles*, Dernière consultation le 16 mai 2014 : www.laligue.be : <http://bit.ly/NVN3pc>

– La Libre, « *L’origine ethnique, un obstacle pour louer un logement à Bruxelles ?* », Dernière consultation le 16 mai 2014 : www.lalibre.be : <http://bit.ly/1loefre>

– Maison passive « Habitat et Travail », *Définition des maisons passives*, Dernière consultation le 12 mai 2014 : www.passivhaus-vauban.de : <http://bit.ly/1uYP6tS>

– Pierre André, *Participation citoyenne*, Le dictionnaire encyclopédique de l’administration publique, p. 1, Dernière consultation le 16 mai 2014 : www.dictionnaire.enap.ca : <http://bit.ly/1iS3v1B>


– Rassemblement Bruxellois pour le Droit à l’Habitat, *L’augmentation du nombre de logements publics locatifs à caractère social*, Dernière consultation le 22 mai 2014. www.rbdh-bbrow.be : <http://bit.ly/Snc4Mj>

– Commune de Tubize, Bulletin communal, Numéro 56, Avril 2012, p. 6. Dernière consultation le 12 mai 2014 : <http://fr.calameo.com> : <http://bit.ly/1jqRrpo>

– Slate, « *La politique ne doit pas être un vrai métier* », 23 avril 2013, Dernière consultation le 23 mai 2014 : www.slate.fr <http://bit.ly/1k0XQX2>

Présentations orales

– Doukeridis C., Compte rendu intégral des interpellations et des questions orales de la Commission du logement et de la rénovation urbaine, Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, réunion du mardi 05 juillet 2011.



Ce Working Paper est une publication électronique qui peut à tout moment être améliorée par vos remarques et suggestions. N'hésitez pas à nous contacter pour nous en faire part.

Ce projet a été financé avec le soutien de la Commission européenne. Cette publication n'engage que son auteur, et la Commission n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations.

Collection des publications Pour la Solidarité

Directeur éditorial : Denis Stokkink

Aperçu de nos récentes publications :

Working Papers Pour la Solidarité

Éclairages sur des enjeux d'actualité

L'inclusion sociale et l'insertion socioprofessionnelle des détenus et ex-détenus : politiques et directives européennes.

Sophie Pinilla, mars 2014

Art & handicap en Belgique francophone.

Sanjin Plakalo, février 2014

Les métiers de la création et de la culture dans la Stratégie Europe 2020.

Élise Dubetz, février 2014

Le système public suédois des retraites au prisme de la méthode ouverte de coordination : identification d'une « bonne pratique ».

Hélène Gire, février 2014

Les discriminations sur les réseaux sociaux.

Céline Brandeleer, décembre 2013

L'Europe sociale face à la crise, quels enjeux en matière d'emploi ?

Margaux Prival, septembre 2013

Pourquoi et comment l'Etat doit-il soutenir la demande de services à la personne ?

Fanny Cools, septembre 2013

L'économie sociale dans le secteur de l'énergie : le cas des coopératives d'énergie renouvelable en Europe.

Pol Cadic et Alexandra Collin, juillet 2013

Cahiers Pour la Solidarité

Résultats de recherches comparatives européennes

La Transition : un enjeu économique et social pour la Wallonie.

Sanjin Plakalo, mars 2013

Les primo-arrivants face à l'emploi en Wallonie et à Bruxelles.

Elise Dubetz, septembre 2012

Les Emplois Verts, une nouvelle opportunité d'inclusion sociale en Europe.

Lise Barutel & autres auteurs, mai 2012

Études & Dossiers Pour la Solidarité

Analyses et réflexions sur des sujets innovants

Les enjeux santé & logement en Région bruxelloise.

Rachida Bensliman, septembre 2013

L'impact de la 6^e réforme de l'État belge sur sa représentation au Conseil de l'UE : le cas de la filière emploi.

François Moureau, mars 2013

Services de proximité & nouvelles technologies : une union prometteuse pour l'économie plurielle.

Fanny Cools, septembre 2012



Rue Coenraets, 66
1060 Bruxelles - Belgique

www.pourlasolidarite.eu
info@pourlasolidarite.eu

Tél. : +32.2.535.06.88
Fax : +32.2.539.13.04

